

Sécuriser le traitement de la TVA et de la taxe sur les salaires, exercer au mieux les droits à déduction

PUBLIC

Responsables en charge de la TVA dans les banques et les établissements financiers - Fiscalistes - Avocats - Experts-comptables - Leurs collaborateurs

PRÉ-REQUIS

Connaître les mécanismes de la TVA

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

LES POINTS FORTS

Nombreux exemples concrets tirés de l'expérience et de la pratique de l'animateur

Animé par un avocat fiscaliste spécialiste de la TVA et du secteur bancaire, ancien fiscaliste de banque

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos

Code
1078

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
2 459 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Identifier les opérations bancaires ou financières imposables, exonérées, imposables sur option ou hors champ de la TVA
- Appliquer les règles de territorialité de la TVA aux opérations bancaires et financières
- Exercer les droits à déduction de la TVA au mieux des intérêts de l'établissement bancaire ou financier
- Examiner l'intérêt de recourir au groupe TVA

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Identifier les opérations bancaires ou financières imposables, exonérées, imposables sur option ou hors champ de la TVA

Examiner le champ d'application de la TVA appliqué aux opérations bancaires et financières

- Les opérations hors champ : panorama de la jurisprudence
- Les opérations dans le champ : examen des opérations réalisées dans les banques et les établissements financiers relatives à la perception de dividendes, de produits de placements, etc.
- L'analyse des opérations exonérées (article 261 C du CGI) : crédit, constitution de garanties, dépôt de fonds, devises, titres, gestion de fonds communs
- L'étude des opérations taxables de plein droit ou sur option
- Synthèse du régime applicable aux OPCVM et aux opérations sur titres (courtage, services aux émetteurs...)
- Brainstorming : analyse des évolutions jurisprudentielles significatives (prestation de sous-traitance et multiplication des intermédiaires ; notion d'accessoire ; gestion sous mandat, opérations sur bitcoins...)

Opter pour l'assujettissement à la TVA : un choix stratégique

compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Opter ou ne pas opter : les clés pour se déterminer
- La stratégie de dénonciation de l'option
- Partage d'expériences : quels sont les avantages et les inconvénients de l'option pour la TVA ?

Déterminer la base d'imposition, le fait générateur et l'exigibilité d'une opération

- Le rappel des principes
- L'application aux spécificités des opérations bancaires et financières
- Synthèse : les opérations dérogatoires du droit commun

Appliquer les règles de territorialité de la TVA aux opérations bancaires et financières

Analyser les prestations relevant du régime de droit commun

- Les prestations rendues en « B to B »
- Les services rendus à des non assujettis « B to C »
- Synthèse : les cas d'établissement d'une DES (Déclaration Européenne de Services)

Examiner les règles spécifiques à certaines opérations bancaires ou financières

- L'incidence de l'option pour la TVA sur les règles de territorialité des prestations en « B to B »
- Le cas particulier des prestations rendues à un non assujetti non communautaire
- Quiz : analyser diverses opérations bancaires au regard de la TVA

Exercer les droits à déduction de la TVA au mieux des intérêts de l'établissement bancaire ou financier

Récupérer la TVA sur les dépenses de l'établissement

- La détermination des coefficients
- Les modalités de détaxation des dépenses des assujettis partiels : règle de l'affectation (le sort des dépenses exclusivement affectables) – cas des dépenses mixtes (utilisation des coefficients d'assujettissement et de taxation)
- Focus sur le calcul du coefficient de taxation forfaitaire : quel chiffre d'affaires retenir ? – incidence des règles de territorialité – cas des opérations sur titres – cas particulier des banques ayant des établissements dans différents pays – régularisations (passage du coefficient provisoire au définitif, variation du coefficient dans le temps)
- Le cas des dépenses grevées de TVA étrangère
- Cas pratiques : calculer des coefficients de déduction

Constituer des secteurs distincts

- Les conditions de constitution de secteurs distincts
- Une mise en œuvre limitée à certaines activités
- L'impact de la constitution de secteurs distincts sur la taxe sur les salaires : règles d'assujettissement – calcul de la taxe

- Partage d'expériences : quelles sont les difficultés pratiques rencontrées dans la gestion des secteurs distincts ?

Examiner l'intérêt de recourir au groupe TVA

Analyser l'impact de la constitution d'un groupe sur l'imposition des flux à la TVA

- La détermination du périmètre du groupe
- Le traitement TVA des flux intragroupe et hors groupe
- Brainstorming : faut-il inclure toutes les sociétés dans le groupe TVA ?

Déterminer les droits à déduction du groupe TVA

- La récupération de la TVA sur les dépenses utilisées par une seule société du groupe
- Le cas des dépenses utilisées par plusieurs sociétés du groupe
- Synthèse : l'impact de l'option sur le calcul du coefficient de déduction

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant : Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel
Évaluez-vous à travers un quiz pour vérifier les acquis sur l'ensemble des thèmes traités

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 26-27 Nov. 2026

A DISTANCE

- 26-27 Nov. 2026

